



JEAN DESESSARD, SÉNATEUR VERT DE PARIS

Rapporteur de la commission sur le coût réel de l'électricité en France.

LE PAYSAGE ÉLECTRIQUE FRANÇAIS : DU SERVICE PUBLIC CENTRALISÉ À LA LIBÉRALISATION PROGRESSIVE IMPOSÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

Suite au rapport de janvier 2012 de la Cour des Comptes sur le coût de la filière nucléaire, le groupe écologiste au Sénat a utilisé son droit annuel d'une commission d'enquête pour en initier une sur le **coût réel de l'électricité afin d'en déterminer l'imputation aux différents agents économiques**. Cette proposition a été ratifiée le 8 février 2012 par la Conférence des présidents (présidence du Sénat et présidents des différents groupes politiques). **Le rapport a finalement été adopté le 11 juillet avec 20 voix sur 21 et rendu public lors de la conférence de presse du 18 juillet 2012.**

Deux sénateurs écologistes ont participé aux travaux de la commission : **MM. Jean Desessard, le rapporteur, et Ronan Dantec.**



RONAN DANTEC

*Sénateur des
Pays de Loire.*

Le 8 février 1946, l'Assemblée nationale vote la loi de nationalisation des secteurs de l'énergie. Les biens des entreprises de production, de transport et de distribution de l'électricité sont transférés à la société Electricité de France qui devient un établissement public d'Etat. **Et c'est en 1963 qu'EDF produit pour la première fois de l'électricité nucléaire, avec la mise en service de la centrale nucléaire de Chinon, en bordure de la Loire.**

Le processus de libéralisation du marché de l'électricité a débuté en 1987 avec la constitution du marché commun européen. En 1996, une première ouverture, graduelle, du marché de l'électricité à la concurrence a été décidée par les Etats membres : 27% du marché devait ainsi être ouvert en février 1997, puis 30% en février 2000 et 35% en février 2003.

Suite au sommet européen de Barcelone où les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont approuvé les grands principes du marché intérieur de l'électricité, le marché français de l'électricité s'est progressivement ouvert à la concurrence :

- Le 1er juillet 2004, toutes les consommations non-résidentielles (les entreprises), soit 70% de la consommation, ont pu avoir recours à des concurrents d'EDF pour leur électricité

- Le 1er juillet 2007, tous les clients peuvent choisir librement leur fournisseur.

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), entrée en vigueur le 1er juillet 2011, tend à encourager une concurrence effective entre les fournisseurs d'électricité. Cependant, l'ouverture du marché de l'électricité reste limitée et, actuellement, 94% des clients résidentiels sont toujours clients d'EDF, le fournisseur historique.

Cette ouverture du marché de l'électricité à la concurrence s'applique aux activités de production et de fourniture.

Les activités de transport et de distribution restent publiques et sont assurées respectivement par RTE et ERDF, filiales d'EDF, dont le capital est contrôlé à 84,44% par l'État.

DÉTAIL DE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

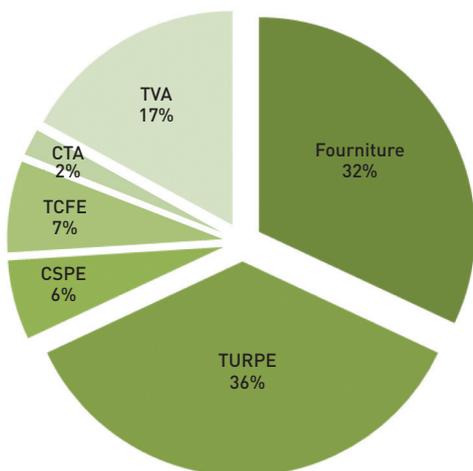
Production	<p>En France, le prix est fixé selon deux modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tarif réglementé, fixé par les services publics : en 2011, ce prix, fixé par la loi NOME était de 40€/MWh (il est passé à 42€/MWh à compter du 1er janvier 2012) • Un prix déterminé par le marché, à l'échelle européenne : en 2011, il était de 48,9€/MWh en moyenne.
Réseaux	<p>Le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) finance le transport (les lignes haute-tension, gérées par RTE) et la distribution de l'électricité, gérée par ERDF. Pour les résidentiels, le TURPE avait une valeur de 44,1€/MWh en 2011.</p>
Taxes	<p>CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) : c'est une contribution acquittée par l'ensemble des consommateurs permettant de financer les charges du service public de l'électricité, c'est-à-dire principalement les surcoûts de production dans les zones non interconnectées (Corse ou départements d'outre-mer) et le développement des filières renouvelables. Cette taxe permet aussi de financer la précarité énergétique. Elle était de 7,5€/MWh au 1er janvier 2011.</p> <p>TCFE (Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité) : depuis le 1er janvier 2011, elle a remplacé les TLE (Taxes Locales d'Electricité) pour respecter les normes du droit européen dans le domaine de la taxation de l'électricité. Elle est de l'ordre de 9 €/MWh. Les bénéfices de cette taxe sont répartis entre l'Etat, les départements et les communes.</p> <p>CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : elle est destinée à assurer le financement des retraites des opérateurs de réseaux et s'élève à environ 2,5 €/MWh.</p> <p>TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), qui s'élève à environ 20,5 €/MWh.</p>

À QUOI CORRESPOND L'AUGMENTATION DE 2% DE L'ÉLECTRICITÉ LE 23 JUILLET ?

- Une hausse de la CSPE de 1,5 €/MWh, afin de couvrir les investissements dans le développement des filières renouvelables et la cogénération.
- Une hausse du TURPE
- Une hausse des coûts de production, due majoritairement aux investissements réalisés pour augmenter la sécurité dans les centrales.

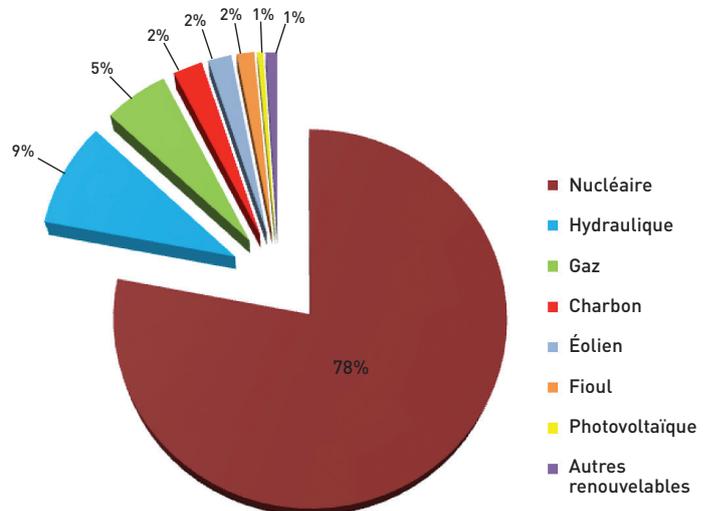
Un Watt-heure (Wh) correspond à l'énergie consommée ou délivrée par un système d'une puissance de 1 Watt pendant une heure.
Un Mwh = 10⁶ Wh

DÉCOMPOSITION D'UNE FACTURE



source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ EN 2011 SUR UN TOTAL DE 541,9 TWH



source : RTE, Bilan électrique 2011 (France Métropolitaine, y compris la Corse).

DES COÛTS EN AUGMENTATION

Le rapport du Sénat considère que les coûts de l'électricité (environ un tiers production, un tiers réseau et un tiers taxes) vont augmenter dans toutes les filières.

PRIX DE PRODUCTION EN HAUSSE

■ Du fait de l'épuisement des ressources, l'électricité issue des énergies fossiles (charbon, gaz et fioul), qui a représenté 9,5% de l'électricité produite en 2011, est en constante augmentation.

■ Le prix actuel de la production énergétique issue du nucléaire, qui représente 78% de la production totale, ne prend pas en compte les investissements nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences de sécurité décidées après l'accident de Fukushima. La Cour des Comptes calcule le prix à 54,2 €/MWh.

■ Le prix de l'hydraulique va lui aussi augmenter ; pour la majorité gérées par EDF, les concessions hydrauliques vont être remises sur le marché par l'Etat, et donc attribuées au plus offrant qui, pour rendre son installation rentable, procèdera certainement à une augmentation des prix se répercutant sur les consommateurs. Ainsi, pour des installations nouvellement installées et donc non amorties, on peut estimer le prix de l'hydraulique entre 60,7 et 150 €/MWh.

■ Enfin, à l'exception de l'éolien terrestre, la majorité des filières renouvelables n'a pas encore atteint la rentabilité du marché. Ci-dessous quelques estimations des coûts de production des différentes filières :

- **Eolien terrestre** : prix d'achat à 82 €/MWh pour les dix premières années et ensuite prix dégressif en fonction du site
- **Eolien offshore** : 226,5 €/MWh pour les derniers appels d'offre en Bretagne, mais 140 €/MWh au Danemark
- **Photovoltaïque** : entre 120 et 460 €/MWh

PRIX DE L'INVESTISSEMENT RÉSEAU EN HAUSSE

■ Le prix de l'électricité prend insuffisamment en compte les investissements qui doivent être réalisés dans les réseaux de transport, moins entretenus ces dernières années. Le temps de coupure est passé de 42 minutes en 2002, à 85 minutes en 2009 et 73 minutes en 2011, ce qui témoigne d'une diminution de la performance du réseau. L'investissement portera aussi sur le développement des interconnexions au sein du réseau électrique européen, notamment pour faciliter la gestion de l'intermittence des énergies renouvelables : ainsi, lorsqu'il n'y aura pas de vent ni de soleil en France, l'électricité produite par les éoliennes allemandes pourra venir alimenter notre réseau, et vice-versa. Néanmoins, nous rappelons que l'approche écologiste est de rapprocher le lieu de production du lieu de consommation.

PRIX DE LA CSPE EN HAUSSE

■ La CSPE connaîtra une hausse ces prochaines années pour plusieurs raisons :

- Du fait de l'obligation d'achat des énergies renouvelables, plus chères que le marché
- Du fait de la montée de la prise en charge de la précarité énergétique, aussi financée par cette taxe.



Barrage et lac de Bort-les-Orgues Dordogne.

« Le réseau a souffert d'un sous-investissement chronique qu'il est désormais nécessaire de compenser ».

Extrait de la conclusion du rapporteur

LA SOUS-ESTIMATION DU COÛT DU NUCLÉAIRE

Le rapport sénatorial, comme la Cour des Comptes, pointe un certain nombre d'incertitudes pour calculer le coût de la filière nucléaire. **Pour nous, Ecologistes, pas d'incertitudes ! Le coût de la filière est clairement et volontairement sous-estimé.**

- **En amont, il convient de considérer les coûts de l'ensemble de la recherche publique**, qui ne sont pris en compte que partiellement selon la Cour des Comptes.
- **Le démantèlement** : les travaux de démantèlement sont en cours pour huit réacteurs de la « première génération » et pour Superphénix. Aucune centrale n'ayant été complètement démantelée, on ne connaît ni la durée exacte, ni le coût de tous ces travaux de déconstruction. La Cour des Comptes estime que l'estimation d'EDF est sous-estimée : c'est le devis européen le plus bas.
- **Le stockage des déchets** : le coût en est complètement sous-estimé du fait de la quantité de déchets à traiter, de la difficulté à trouver de nouveaux sites de stockage, et en ce qui concerne le site d'enfouissement de Bure, ce laboratoire est loin d'apporter la preuve de sa fiabilité économique et n'offre aucune garantie en matière de sécurité.
- **Le coût de l'assurance** : les assurances ne prennent aujourd'hui en compte que les accidents mineurs. Aucune assurance, aucun groupement international d'assurance ne prend le risque d'assurer un incident grave ou majeur. C'est donc l'Etat qui, en dernier ressort, serait la garantie pour un accident important. A noter, le coût post-Fukushima est évalué à 600 milliards d'euros.
- **Le mode de calcul économique** : les coûts du démantèlement devant être anticipés, les opérateurs doivent provisionner annuellement la somme nécessaire à la déconstruction des centrales nucléaires. Mais par un mécanisme financier appelé « taux d'actualisation », la somme capitalisée peut être inférieure à la somme réellement nécessaire pour dans vingt ans. Le taux retenu par EDF étant particulièrement haut, cela diminue d'autant les provisions annuelles à effectuer. Le rapport sénatorial émet des doutes sur le bien fondé d'un tel taux.

Au-delà des problèmes de sécurité, de dangerosité, d'indépendance, d'approvisionnement, de dissémination de la filière, si l'on calcule le coût minimum induit par ces incertitudes, nous obtenons un coût du nucléaire historique de 75 €/MWh, bien loin du coût actualisé par la Cour des Comptes de 54 €/MWh, et bien loin du coût historique (ARENH) de 42 €/MWh.

L'EPR : UN ÉCHEC ANNONCÉ ... COÛTEUX ET DANGEREUX ...

Le nucléaire est un secteur industriel dont les coûts augmentent régulièrement du fait de l'exigence accrue de sécurité. Ainsi, chaque palier générationnel de centrales coûte plus cher que les séries précédentes.

Le coût de construction, de l'EPR de Flamanville, centrale dite « de troisième génération », avait été estimé en 2008 par EDF à 4 milliards d'euros pour une durée de construction de 4 années et demi. **Ce coût a été révisé par l'exploitant à 5 milliards en 2010 puis à 6 milliards en juillet 2011** pour une mise en service en 2016 (soit une durée totale de neuf années environ, avant la première commercialisation de l'électricité produite).

La Cour des Comptes a calculé que, lors de la mise en service de la centrale, **l'électricité produite aura un coût compris entre 70 et 90 € / MWh. Si l'on rajoute le coût des incertitudes que nous avons estimé pour le nucléaire historique de chaque génération, nous obtenons un coût de l'EPR dépassant 100 €/MWh.**

Le rapport n'a pas abordé la question de l'approvisionnement, et donc de l'indépendance énergétique, gadget idéologique d'EDF, puisque l'uranium est importé du Niger, du Canada et du Kazakhstan, certains de pays ne présentant pas tous les caractères de stabilité et de sécurité de l'approvisionnement.

Le rapport n'aborde pas la problématique de la dissémination des technologies du nucléaire dans des pays qui pourraient en faire un usage militaire, voire détourné à des fins terroristes.

QUE FAIRE POUR RÉDUIRE LA FACTURE ?

Il faut moins consommer, ce qui passe par plusieurs options :

- **Un grand plan d'isolation thermique** des logements anciens et de nouvelles normes pour les logements en construction, afin de diminuer le gaspillage du chauffage électrique, spécificité française.
- **La diminution de la consommation d'électricité spécifique** : il faut mettre en place une réglementation plus stricte sur la consommation des appareils électroménagers et audiovisuels avec un système de bonus-malus pénalisant les appareils énergivores. Il faut aussi accentuer l'information des consommateurs (étiquettes énergie, avec des notations de E à A +++) en mettant en avant les possibilités d'économies financières avec l'achat d'appareils peu consommateurs.

Facture = prix unitaire du kWh d'électricité produit * consommation.
Si le prix du kWh augmente, il faut donc diminuer la consommation pour ne pas augmenter la facture !

- **Une tarification progressive et non régressive** : le prix augmentant avec la quantité consommée, cela inciterait à l'économie et diminuerait le gaspillage des gros consommateurs, tout en favorisant les ménages en situation de précarité énergétique.
- **Il s'agirait aussi de consommer mieux**, principalement en incitant la consommation aux heures creuses, pour éviter de surcharger le réseau et de provoquer ainsi des « pointes de consommation » : par exemple, pour recharger une voiture électrique, il serait idiot de le faire au moment où la consommation est la plus forte dans le pays, soit à 19h un soir d'hiver.
- Le développement des **smart grids** ou « réseaux intelligents » se place dans la lignée du « consommer mieux », en rapprochant la consommation de la production. C'est ainsi que des compteurs électrique « nouvelle génération » sont en cours d'élaboration pour permettre aux Français de ne plus seulement être des consommateurs mais des **consom'acteurs**, capables de gérer leur consommation.

Si les compteurs Linky permettront aux gestionnaires de réseau de piloter au mieux leur réseau et, de ce fait, de réaliser d'importants gains de productivité, ils ne sont aujourd'hui pas adaptés pour une information du consommateur. Aussi, les écologistes demandent un **moratoire** sur la mise en service du compteur Linky.

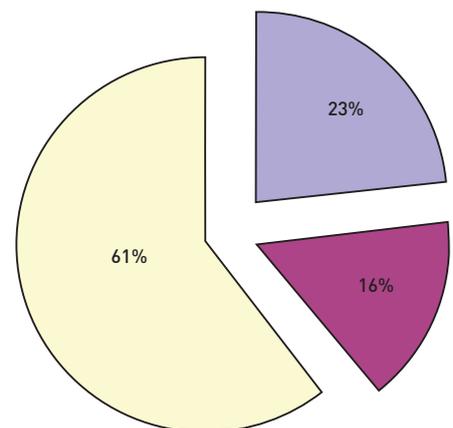
« Pour le consommateur, ce qui importe avant tout, c'est le montant de la facture [...] la France doit d'abord faire porter l'effort sur sa faiblesse caractéristique : une consommation beaucoup trop élevée. Consommer moins et mieux notre électricité est une nécessité, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers : il est non seulement de bon sens, mais surtout beaucoup plus économique d'investir pour ne plus consommer un MWh plutôt que de payer chaque année pour le produire. »

Extrait de la conclusion du rapporteur

QU'EST-CE QUE L'ÉLECTRICITÉ SPÉCIFIQUE ?

C'est l'électricité employée pour des usages pour lesquels aucune autre source d'énergie n'est possible. Ainsi, alors que le chauffage et la cuisson peuvent se faire au gaz par exemple, ou au bois, l'éclairage et le fonctionnement des appareils électroménagers et audiovisuels ne peut se faire qu'avec l'électricité.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES SECTEURS RÉSIDENTIELS ET TERTIAIRE, PAR USAGE, EN 2009



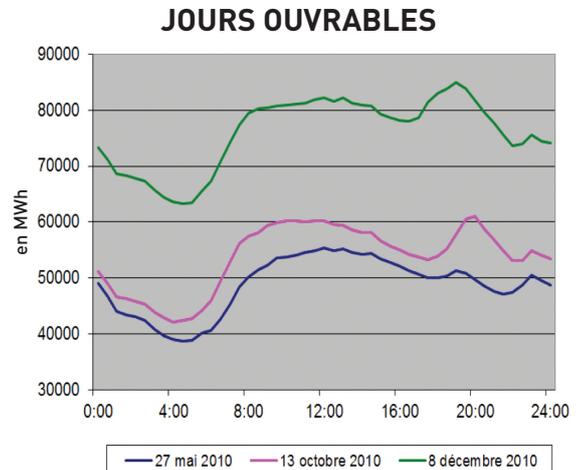
■ Chauffage ■ Eau chaude sanitaire et cuisson ■ Électricité spécifique

source : CEREN (graphique Sénat)

VARIABILITÉ DE LA CONSOMMATION : LE PROBLÈME FRANÇAIS DE LA POINTE

Au cours de l'année, en fonction des saisons et même au cours d'une journée, la consommation varie énormément, principalement à cause de l'utilisation ou non du chauffage électrique. **Le pic de consommation a lieu, au cours d'une journée, à 19h, mais il est d'autant plus important en hiver.**

Pour diminuer les « pointes de consommation », une stratégie est d'avoir recours à **l'effacement** : les jours de grande consommation, il s'agit de demander à des entreprises volontaires d'arrêter leur production, en échange du paiement de l'électricité qu'elles n'ont pas consommée. Cela répond à l'adage « **l'électricité la moins chère est celle qu'on ne consomme pas** ». De même, un mécanisme similaire pourrait être utilisé pour des particuliers, à l'échelle d'une agglomération. On éviterait ainsi la construction de centrales thermiques qui ne fonctionneraient que 20-30 jours par an, pour répondre aux pics de consommation !



Le mercredi 8 février 2012 à 19h, la consommation française d'électricité atteint un pic de 101 700 MégaWatts, soit le pic le plus important jamais atteint. De l'électricité issue des filières renouvelables allemandes est alors venue alimenter notre réseau afin de satisfaire à la demande.

LE STOCKAGE DE L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉLECTRICITÉ HYDRAULIQUE, SEULE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET STOCKABLE

Les barrages hydroélectriques permettent en effet de produire de l'électricité seulement lorsqu'on en a besoin : dans ce cas, on relâche le barrage. Au contraire, quand ce n'est pas utile, l'eau est stockée dans le bassin supérieur. Malgré tout, cette production d'énergie renouvelable est limitée dans son développement et, en France, elle est proche de la capacité maximale pouvant être produite.

L'électricité est une énergie dont l'inconvénient majeur est la quasi impossibilité de la stocker. Il faut donc en permanence produire une quantité d'électricité correspondant à la demande.

Or, la production d'énergie renouvelable se caractérise par sa variabilité, étant soumise aux conditions climatiques. Pour pallier ce problème, il importe de développer des moyens de stockage.

Les **STEP, les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage**, stockent l'énergie par l'hydraulique. La perte d'électricité entre la quantité utilisée pour remonter l'eau dans le lac supérieur et celle utilisée lors de la descente dans les turbines est de 25%. La limite de cette technique est le manque d'espaces pour des aménagements nouveaux.

L'autre solution qui reste encore à perfectionner est le **stockage par l'hydrogène** : l'électricité est transformée en gaz, pour être stockée, puis retransformée en électricité quand le besoin se fait sentir. Cette technologie demeure encore assez chère actuellement.

LE SCÉNARIO DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La France se trouve à un moment charnière de son histoire énergétique. Elle doit choisir des investissements stratégiques pour la production électrique des cinquante prochaines années. Quand on sait que l'investissement pour les vingt ans à venir est d'environ 400 milliards d'euros et qu'une centrale nucléaire peut avoir une durée de vie de de près de cent ans (construction, exploitation, démantèlement) et plus pour la gestion des déchets, il est nécessaire que le débat sur l'énergie soit l'affaire de tous les citoyens.

Dans le rapport sénatorial, trois scénarii ont été présentés, dont le scénario « sobriété », le plus proche des thèses écologistes. Les bases de ce scénario sont :

- **Investissements massifs dans les réductions de consommation**, de l'ordre de 70 milliards dans les vingt ans à venir
- **Investissements massifs dans les renouvelables avec la mise en place de filières industrielles** : actuellement, l'hydraulique et l'éolien terrestre sont déjà compétitifs par rapport à l'EPR, et le photovoltaïque le sera d'ici 5 ans selon les professionnels de cette industrie. Il reste cependant encore des progrès à faire dans la filière de l'éolien off-shore, c'est-à-dire de l'éolien en mer, qui produit plus d'électricité (il y a plus de vent en mer), mais aux coûts encore élevés.
- **Sortie progressive mais définitive du nucléaire.**

« Dans le domaine de la production, la France se trouve aujourd'hui face à des choix onéreux et portant sur le long terme, rendus incontournables par le vieillissement du parc nucléaire actuel ».

Extrait de la conclusion du rapporteur

LES ILLUSIONS DES SCÉNARIOS DU NUCLÉAIRE

Dans le rapport, un des scénarii, intitulé « Nucléaire nouvelle génération » veut poursuivre la spécificité française d'une dominante nucléaire dans la production électrique. Pour relancer la filière, gérer moins de déchets et garantir une plus grande indépendance énergétique, ces réacteurs « quatrième génération » utiliseront du combustible retraité. Pour cela, le liquide utilisé pour les circuits primaires et secondaires du réacteur sera le sodium, difficilement maîtrisable et hautement dangereux. Ce scénario est encore virtuel car faisabilité et sécurité sont loin d'être au rendez-vous.

Le troisième scénario, dit « Intermédiaire », veut allier le développement des énergies renouvelables avec le maintien d'une activité nucléaire. Ce développement du renouvelable correspond aux directives européennes qui imposent un objectif de 23%, cet objectif ayant été confirmé lors de **la loi du 3 août 2009**, dite « Grenelle II ».

Mais deux problèmes se posent : le nucléaire base sa rentabilité sur un taux annuel d'utilisation de 85% de ses installations. Or, aujourd'hui, certains jours, le prix du renouvelable est directement compétitif et, dans un marché libre, rien ne garantit un taux d'utilisation aussi important.

De plus, si l'on décide de prolonger la durée d'exploitation des centrales actuelles (de 40 à 60 ans), des investissements importants seront nécessaires pour changer l'ensemble des installations, à l'exception du réacteur, qui lui-même est inaccessible. Cela a un coût et si l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) relevait un risque sur la cuve, elle ordonnerait l'arrêt de cette centrale, entraînant de facto la fermeture de l'ensemble des autres centrales du même type. De cela découlerait non-seulement une perte financière due aux investissements non-rentabilisés, mais également un problème d'approvisionnement énergétique.

Enfin, il est à noter que ces deux scénarios de développement du nucléaire vont à l'encontre de l'ensemble du développement énergétique de nos voisins européens.



Panneaux solaires encastrés dans une toiture.

UNE AUTRE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

La question est posée d'une gouvernance du service de l'électricité plus décentralisée. Si la distribution de l'électricité relève du service public, celui-ci doit être décentralisé, plus ouvert aux initiatives et demandes des collectivités locales. **Le rapport fait état des difficultés d'ERDF à rendre des comptes transparents aux autorités concédantes** (communes ou groupements de communes), alors qu'au contraire, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) font preuve de dynamisme en matière d'économies d'énergie et de mise en place des productions d'énergies renouvelables.

MONTDIDIER EN PICARDIE : UNE GESTION DÉCENTRALISÉE

Après la Libération, les communes ont eu le choix d'adhérer ou non au service public de l'électricité : 95% sont donc actuellement gérées par ERDF, service de distribution centralisé, alors que **seulement 5% des communes, ayant fait le choix inverse en 1946, dépendent d'une ELD.** Actuellement, la situation est figée, le code de l'énergie interdisant aux communes qui le souhaiteraient de se détacher d'ERDF.



Toutefois, l'opération « ville pilote en maîtrise de l'énergie » menée depuis neuf ans par la commune de Montdidier, dans la Somme, est l'exemple même des résultats très prometteurs pouvant être obtenus à l'échelle locale.

Cette commune rurale d'environ 6 000 habitants est en effet parvenue, entre 2004 et 2008, à stabiliser la consommation électrique de ses usagers domestiques, à travers plusieurs initiatives :

- Encourager, par des aides financières, l'acquisition par les foyers d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude performants.
- Une campagne de sensibilisation prônant la maîtrise de l'énergie
- L'installation, sur le territoire de la commune, d'un parc éolien et de panneaux photovoltaïques.

Se pose aujourd'hui la question de la possibilité pour les communes de sortir de leur dépendance envers ERDF pour gérer elles-mêmes la distribution, en créant une ELD. **Le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) propose de « redonner aux collectivités leur liberté en matière de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en leur permettant de quitter les monopoles confiés à ERDF et ERDF, en particulier pour créer une entreprise locale de distribution ».**

PARTICIPONS AU DÉBAT ÉNERGIE DE L'AUTOMNE

La transition énergétique nous oblige à repenser notre modèle de production et de consommation de l'électricité. Le Président de la République a appelé de ses vœux un grand débat public pour l'automne. Jean Desessard espère que les travaux de la commission dont il est le rapporteur y auront contribué et vous invite à consulter le rapport sénatorial sur le site du Sénat :

<http://www.senat.fr/rap/r11-667-1/r11-667-1.html>.

